



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE



9 juillet 2013

Contact

Pôle Stratégie, médias,
communication
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

www.gouvernement.fr



Une **ambition pour la France en 2025** guidée par les objectifs de **compétitivité** et de **transition écologique**, sur l'ensemble des territoires

Une **méthode** : définir des priorités, assumer des choix, sécuriser des financements dans le respect de la trajectoire de finances publiques, agir en partenariat (Etat, collectivités locales, entreprises et Union européenne)

Des outils spécifiques :

- ▶ les nouveaux **contrats de plan État-Région**
- ▶ un nouveau **programme d'investissements d'avenir de 12Md€** qui introduira une **éco-conditionnalité dans les critères de sélection de ses projets**, dans la majorité de ses domaines d'intervention



Investir
pour
la France

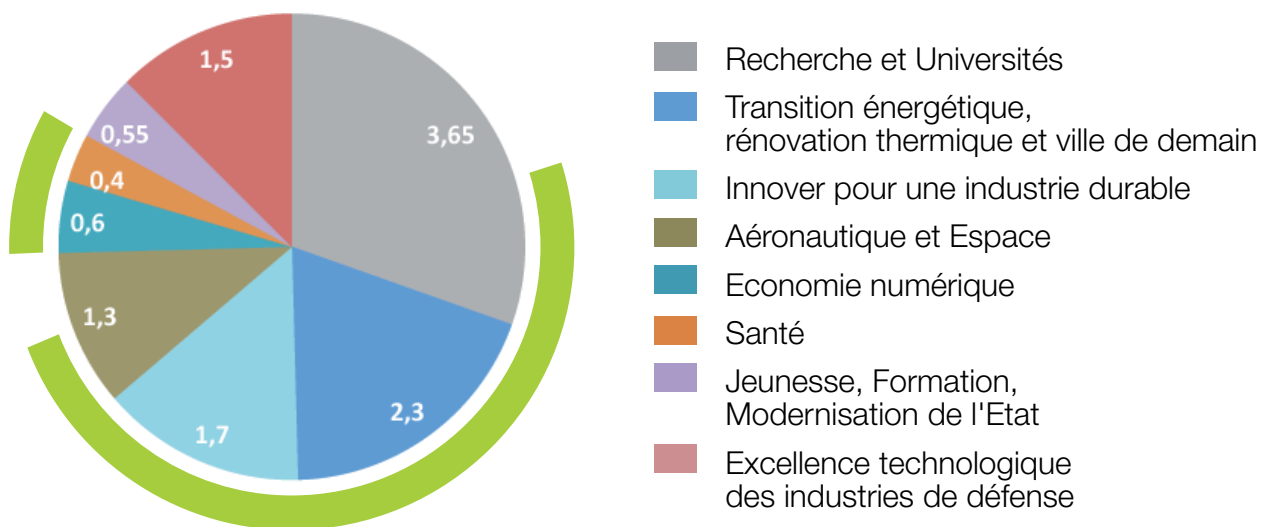
Les nouveaux investissements publics en chiffres

La mobilité

► au total, un effort de la nation de **plus de 5 Md€ par an** pour la modernisation et le développement des infrastructures et services de transports en France

► environ **1,5 Md€** par an d'ici 2030 pour le **Nouveau Grand Paris**

Le nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA) : 12Md€



■ : **Plus de la moitié du PIA consacré à des investissements directs ou indirects pour la transition écologique.** Ces investissements seront soumis à un critère d'éco-conditionnalité.



La maîtrise de la consommation d'énergie : le déploiement de Linky

- **5 Md€** pour le déploiement des **compteurs intelligents**
« **Linky** », un instrument concret en faveur des économies d'énergie et du pouvoir d'achat

L'hôpital

- un effort d'investissement de **4,5 Md€ par an**
pour la modernisation des hôpitaux sur nos territoires

L'Internet à Très Haut Débit

- le déploiement du **très haut débit** sur tout le territoire :
20 M€ sur 10 ans

un nouveau programme de renouvellement urbain

- un effort national de **5Md€** pour améliorer en profondeur
le cadre de vie des habitants



Investir
pour
la France

Pour de nouveaux investissements de mobilité

Nos réseaux : les plus denses d'Europe rapporté au nombre d'habitants

Le besoin de mobilité : une expérience quotidienne pour tous les Français



► 38 mn passées chaque jour en moyenne dans les transports collectifs



► près de 17 mn en voiture

La nécessité d'entretenir notre patrimoine d'infrastructures pour décharger les zones encombrées et améliorer la régularité et le confort des transports de tous les jours : une priorité reconnue par tous les français, enjeu de qualité de vie dans tous les territoires

Le Gouvernement intensifie et sécurise l'investissement dans les transports et assume des choix

Poursuite des études pour les grands projets

A partir de 2017 : engagement progressif des grands projets retenus par le Gouvernement

Renouvellement de matériel roulant pour adapter l'offre aux besoins des français.

Priorité à l'amélioration des réseaux routiers et ferroviaires et à la finalisation des quatre chantiers de LGV engagés

2013

2015

2017

2020

2023

2025



Une méthode : la contractualisation avec les élus dans le cadre des contrats de plan Etat-Région

En moyenne, compte tenu des cofinancements (collectivités, Union européenne, ...), l'effort de la Nation sera supérieur à **5 Md€ par an pour la modernisation et le développement des infrastructures et services de transports en France.**

À cela s'ajouteront les financements mobilisés pour le **Nouveau Grand Paris, soit environ 1,5 milliard d'euros par an.**

En moyenne, d'ici 2030, **2/3 de l'effort sera consacré à la transformation des réseaux existants et 1/3 aux grands projets.**

Le Nouveau Grand Paris (annoncé en mars 2013) :

Amélioration du « Grand Paris Express », mises en service des lignes de métro 14, 15, 16, 17, 18, Eole, Charles-de-Gaulle Express en 2030.

200 km de métro supplémentaires, 72 nouvelles gares, 15 000 emplois induits chaque année...

Près de 30 Md€ d'effort collectif d'investissement

A moyen terme, 90% des Franciliens habiteront à moins de 2 km d'une gare.



Investir
pour
la France

Pour de nouveaux investissements de mobilité

Le rapport de la commission Mobilité 21 : un rapport nécessaire, responsable et ambitieux

Le projet de schéma national des infrastructures de transport (SNIT), publié en novembre 2011, comporte un ensemble de projets de portée nationale pour une réalisation à un horizon de 20 à 30 ans.

L'approche retenue dans le SNIT, centrée sur les infrastructures et non sur le service rendu aux usagers, ne présentait qu'une vision tronquée des enjeux de mobilité. Par ailleurs, l'absence de hiérarchisation entre les projets rendait ce schéma inopérant. Le SNIT a entretenu l'illusion économique et technique que tous les projets pouvaient être réalisés de front.

L'objectif du gouvernement est aujourd'hui d'affirmer des priorités claires assorties de jalons lisibles et de sécuriser des financements compatibles avec notre trajectoire de finances publiques.

C'est la raison pour laquelle il a demandé à la Commission « Mobilité 21 » d'évaluer les conditions de mise en œuvre des projets inscrits au SNIT et d'établir des recommandations sur les priorités d'investissement cohérentes avec les perspectives des finances publiques. Cette commission a fourni un travail de grande qualité, mettant en perspective les différents types de besoin du système de transport français : pérennisation de notre patrimoine, amélioration de la qualité de service au quotidien, traitement des enjeux de saturation, extension des infrastructures existantes.

Sur la base de ce rapport, le gouvernement retient les priorités d'investissement ci-dessous, dont l'objectif est de consolider un système de transport robuste, adapté aux besoins économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain, irriguant l'ensemble du territoire pour créer partout les conditions de la croissance, et abordable pour tous les Français.

La première priorité du gouvernement est d'améliorer les services et les réseaux existants

- ▶ Les moyens affectés au volet mobilité des futurs contrats de plan État-régions (CPER) seront confortés. Ce volet associera désormais les différents modes de transport (routier, ferroviaire, fluvial).
- ▶ Réseau Ferré de France (RFF) mettra en œuvre une stratégie de modernisation du réseau ferroviaire à court et moyen terme, structurée autour des objectifs de sécurité, de pérennité, de capacité, de régularité et de contribution du réseau à la transition énergétique. Cette stratégie sera déclinée dans les territoires en lien avec les collectivités. Une enveloppe moyenne de 2 Md€/an sera maintenue pour le renouvellement du réseau. Sur la durée de la législature, c'est ainsi l'équivalent du coût d'une ligne à grande vitesse qui aura été engagé pour renouveler le réseau existant, en plus des moyens alloués aux CPER.

Pour de nouveaux investissements de mobilité



Investir
pour
la France

Le renouveau des trains Intercités

L'Etat décide, en tant qu'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, le **renouvellement du matériel roulant** des lignes *Intercités*. Des moyens nouveaux seront mobilisés à cette fin :

- ▶ une première tranche ferme de **500 M€**, avec une option de 100 M€, correspondant au renouvellement urgent des anciennes locomotives diesel et des voitures par des automoteurs neufs, engagée dès cet été pour livraison de trains neufs à compter de 2015 ;
- ▶ une deuxième tranche pour un renouvellement des anciens trains Corail pour des livraisons à compter de 2018-2019 ; un **appel d'offre sera lancé en 2015**, après définition du cahier des charges adapté à une nouvelle offre *Intercités* « grande ligne » plus efficace et plus confortable ;
- ▶ le renouvellement des **lignes du grand bassin parisien**.

En complément, l'Etat souhaite engager, en partenariat avec les régions, un **diagnostic des complémentarités entre les dessertes TER et Intercités**, en articulant mieux les parcours point à point d'aménagement du territoire et les parcours régionaux. Ce travail est impératif pour pouvoir améliorer la performance des dessertes *Intercités* et dimensionner leur service à compter de 2015

Fret : soutenir le transport combiné maritime et terrestre et les autoroutes ferroviaires

L'avenir du transport ferroviaire de marchandises passe notamment par les autoroutes ferroviaires et le transport combiné maritime et terrestre.

- ▶ **Le Gouvernement confirme le lancement** de l'autoroute ferroviaire atlantique reliant Lille (Douges) à Bayonne (Tarnos).
- ▶ **Il a par ailleurs demandé à SNCF-Géodis le lancement simultané de l'autoroute ferroviaire** entre Calais (Côte d'Opale) et Perpignan (Le Boulou - Côte Vermeille).
- ▶ Quatre lignes d'autoroutes ferroviaires seront ainsi en service en 2015, permettant de transférer 150000 poids lourds par an en 2015 sur des trains, avec un objectif de 500000 par an en 2020 :

Perpignan (Le Boulou) – Luxembourg (Bettembourg) en service

Savoie (Aiton) – Italie (Orbassano) en service

Lille (Douges) à Bayonne (Tarnos) en projet – objectif de mise en service fin 2015

Calais (Côte d'Opale) à Perpignan (Le Boulou) en projet – objectif de mise en service deuxième trimestre 2015



Investir
pour
la France

Pour de nouveaux investissements de mobilité

Une nouvelle approche des grands projets : lever les points de blocage qui ne permettent pas une utilisation optimale du réseau ferroviaire et poursuivre le maillage national

Promouvoir l'investissement efficace au bénéfice d'une meilleure mobilité dans les territoires

Le Gouvernement **propose de l'ordre de 30 Md€ d'investissements**, tous financeurs confondus, dans les grands projets prioritaires : (scénario n°2 de la commission Mobilité 21)

- ▶ Il accélère l'élimination **des nœuds ferroviaires** qui sont un préalable à l'amélioration de l'offre y compris par les dessertes TGV d'aujourd'hui.
- ▶ Il met l'accent sur la **continuité des itinéraires fret**, de manière à mieux relier les plates-formes portuaires de dimension européenne aux bassins économiques. Tous les investissements portuaires sont confirmés.
- ▶ Il retient la poursuite progressive du **maillage du réseau ferroviaire structurant**.

Actualiser les priorités

- ▶ Un **dialogue avec les élus**, qui a déjà débuté, permettra de tirer les conséquences immédiates pour chaque projet
- ▶ **La priorisation des grands projets sera actualisée tous les cinq ans**, pour prendre en compte les nouvelles dynamiques territoriales, les contraintes techniques et de la saturation du réseau existant, les possibilités de financement par l'Etat, l'Europe et les collectivités locales, et le retour à une croissance plus forte qui permettra de dégager des capacités supplémentaires pour le financement des infrastructures, avec notamment une échéance de réalisation plus courte.
- ▶ Des **observatoires du trafic** seront déployés sur les lignes dont la saturation prévisible justifie la réalisation d'un grand projet afin de mieux cerner les échéances de réalisation impératives.

Des études qui se poursuivent

Les études des projets d'infrastructures nouvelles retenues par la Commission Mobilité 21 seront poursuivies. L'objectif est que ces projets soient prêts à être lancés, dès que leur financement aura été stabilisé.

Le Gouvernement souhaite également que les liaisons internationales trouvent les moyens de leur avancement.



Investir
pour
la France

Pour de nouveaux investissements de mobilité

Les transports en commun urbains : le soutien à la mobilité propre

Frédéric Cuvillier, a lancé le 7 mai 2013 un nouvel appel à projets pour promouvoir les transports collectifs urbains et la mobilité durable.

450 millions d'euros sont ainsi mobilisés pour soutenir les projets portés par les collectivités locales de métropole (hors Ile-de-France) et des Outre-mer. Pourront être subventionnés :

- ▶ les projets de métro, de tramway, de tram-train, de bus à haut niveau de service, de navette fluviale ou maritime, de transport par câble ou crémaillère,
- ▶ les investissements se rapportant au vélo,
- ▶ les actions innovantes en matière de mobilité durable (une enveloppe y sera spécifiquement dédiée).

L'agence de financement des infrastructures de France

L'AFITF se verra confier les moyens nécessaires pour :

- poursuivre le financement des grands projets déjà lancés : LGV Tours –Bordeaux pour une meilleure desserte du Sud-Ouest, LGV Bretagne Pays de Loire pour une meilleure desserte du Grand Ouest, LGV Est deuxième phase pour une meilleure desserte de l'Est, et le Contournement ferroviaire de Nîmes – Montpellier pour une meilleure desserte du Languedoc et du Roussillon, ainsi que des projets comme la L2 à Marseille
- renforcer le gros entretien des réseaux routiers et fluviaux de l'Etat
- financer le volet « mobilité » des nouveaux CPER
- financer l'achat des nouveaux trains *Intercités*
- poursuivre les nouveaux grands projets routiers et ferroviaires.



Investir
pour
la France

Pour de nouveaux investissements de mobilité

Les futurs contrats de plan Etat-régions

Les futurs contrats couvriront la période 2014-2020, en cohérence avec les financements européens. Ils se caractériseront par une dimension stratégique plus forte que la génération précédente.

Pour chacune des thématiques retenues :

- une stratégie d'investissement et de développement sera construite et des objectifs seront établis,
- elle sera accompagnée d'un volet financier contractualisé ou rattaché à des politiques de droit commun ou à des dispositifs spécifiques, comme les appels à projets du PIA.

Les 4 thématiques centrales des futurs CPER seront :

- l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- la mobilité, concernant désormais tous les modes de transport ;
- le numérique et ses usages ;
- la transition écologique et énergétique.

Ces contrats pourront comprendre des déclinaisons territoriales particulières qui pourront prendre la forme de contrats spécifiques, notamment pour les métropoles. Le Premier ministre donnera dans les prochains jours instruction aux préfets pour engager l'élaboration des contrats, qui pourront être conclus mi-2014, à l'issue d'un travail approfondi entre l'Etat et les régions.

Un nouveau programme d'investissements d'avenir



Investir
pour
la France



Un nouveau programme d'investissements d'avenir de 12 Md€

- ▶ L'enveloppe initiale de 35Md€ du PIA 1 investit encore **plus de 3Md€ par an**. Ce montant diminuera à partir de 2016.
- ▶ Ce nouveau programme complète les orientations du redéploiement de 2,2 Md€ décidé en janvier 2013.
- ▶ **Objectif** : au sein des priorités retenues, orienter le nouveau PIA vers des projets innovants conduisant à la **création de valeur pour la collectivité et la création d'emplois dans des filières d'avenir**.
- ▶ **Plus de la moitié du nouveau PIA consacré à des investissements directs ou indirects pour la transition écologique**. Ces investissements seront soumis à un critère d'éco-conditionnalité.
- ▶ **Des principes d'engagement clairs** : sélection de projets innovants, appui sur des opérateurs, recours à l'appel à projets, analyse indépendante, co-investissement avec effet de levier sur l'investissement privé, optimisation du retour sur investissement pour l'Etat et la collectivité en termes d'activité, d'environnement, d'emplois, ...
- ▶ **Accroître l'efficacité des procédures** du PIA en tenant compte du retour d'expérience.

Nouveau PIA et trajectoire des finances publiques

- ▶ Les dépenses du nouveau PIA monteront progressivement en puissance et prendront le relais du PIA 1 dont les investissements décolleront à partir de 2016 ; les versements seront limités en 2014 et 2015.
- ▶ des modalités d'intervention reposant prioritairement sur des prêts et des dotations en capital, de préférence à des subventions ou des avances remboursables.
- ▶ des recettes issues des cessions de participations de l'État qui contribueront au financement des investissements grâce à une gestion active et responsable du patrimoine de l'État.



Investir
pour
la France

Un nouveau programme d'investissements d'avenir

Qu'est-ce que le programme d'investissements d'avenir ?

Le programme d'investissements d'avenir (PIA) est un mode original d'intervention de l'Etat pour mobiliser des acteurs privés ou publics autour d'un objectif de politique publique (par exemple le développement des énergies marines). Né du rapport Juppé-Rocard, le PIA est géré par le Commissariat général à l'investissement (CGI), dirigé par Louis Gallois. La mise en œuvre de ce programme passe par des appels à projets ciblés, dont les réponses obtenues sont analysées par un jury indépendant : les projets d'excellence retenus pourront alors bénéficier d'un financement du PIA.

Par le PIA, l'Etat accompagne la réalisation de projets à forte valeur collective et économique. Le CGI s'appuie sur 10 opérateurs*, établissements publics de l'Etat, qui lancent en pratique les appels à projets dans leur domaine de compétence, gèrent et engagent les fonds pour le compte du CGI, et suivent le projet au cours de ses différentes étapes de réalisation.

Le PIA permet ainsi d'investir de manière sélective, en suscitant la prise de risque du porteur de projet et en le mettant en compétition avec ses pairs pour proposer un projet de qualité. C'est un outil puissant pour favoriser le rapprochement d'acteurs (grands groupes et PME, acteurs de la recherche, collectivités locales), pour faire émerger de nouvelles technologies, pour fédérer les laboratoires et universités françaises en pôles d'excellence à visibilité internationale.

Ce nouveau PIA de 12 Md€ obéira aux principes d'engagement par le CGI et ses opérateurs qui garantissent la qualité de l'investissement (mise en compétition, sélectivité, analyse indépendante, caractère transformant ou innovant du projet, retour sur investissement). Il sera toutefois tenu compte du retour d'expérience des trois premières années de fonctionnement pour simplifier et accélérer les procédures chaque fois que possible. Il intégrera désormais pour la majorité de ses actions un critère d'éco-conditionnalité, afin de tenir compte dans la sélection des projets de leur contribution directe ou indirecte aux enjeux écologiques et de développement durable

Le PIA est un programme d'investissement : il intervient donc en étant sélectif, responsable, partenaire des porteurs de projets, et en privilégiant les fonds propres ou les prêts aux subventions et avances remboursables.

Les ministères et les opérateurs définiront précisément avec le CGI les différents appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets qui pourront être lancés grâce à ce nouveau PIA. Tout en préservant un volet « recherche » significatif, il se distingue du PIA initial par la volonté d'être plus proche de la création d'activités et d'emplois.

Ce nouveau PIA fait de la transition énergétique sa première priorité, intensifiant ses actions en faveur du numérique, de l'innovation ou de la santé, le Gouvernement a voulu que le PIA puisse également investir dans le capital humain, avec des actions novatrices pour la jeunesse, la formation et la modernisation de l'action publique.

* ADEME, ANAH, ANDRA, ANR, ANRU, CDC, CEA, CNES, ONERA, OSEO (BPI France)



Investir
pour
la France

Un nouveau programme d'investissements d'avenir

Investir pour la transition écologique et énergétique

- Maîtriser les **nouvelles technologies** de gestion, de transport et de production d'énergie et de chaleur (stockage d'énergie, piles à combustible, énergies marines, solaire, biomasse, biocarburants, géothermie, pompe à chaleur, réseaux intelligents)
- Inciter les entreprises à **limiter leur consommation d'énergie** et à réduire leur impact sur l'environnement

Permettre une rénovation thermique ambitieuse des bâtiments

- Favoriser l'émergence de projets innovants pour la **rénovation des bâtiments**
- Accompagner les entreprises du secteur pour assurer la rénovation de 500 000 logements par an (dont 120 000 sociaux) afin de faire reculer la précarité énergétique et permettre aux ménages de consommer moins à confort constant

Promouvoir un développement urbain plus durable pour un meilleur cadre de vie

- Développer des filières performantes de **recyclage** à une échelle industrielle
- Agir en faveur des **technologies vertes** (génie écologique notamment) en investissant dans les projets portés par les entreprises de ces secteurs en croissance
- Intensifier le développement de nouvelles solutions de **transport de demain** (réduction des émissions, connectivité, transport collectif)

Accroître la performance industrielle, innover et investir dans des relais de croissance pour relever le défi énergétique, écologique et du développement durable

Cette action concernera prioritairement des projets industriels ayant pour objectif direct ou indirect de faciliter la transition énergétique. Ces projets concerneront potentiellement **toutes les filières industrielles (agroalimentaire, santé, bois, chimie, construction ...)**

- Inciter à la **robotisation** et la modernisation des processus de production de sites industriels
- Identifier, avec les entreprises intéressées, des **projets industriels ambitieux, relais de croissance au sein des filières**, créateurs de valeur et d'emplois, répondant aux enjeux de demain : en plus de son investissement, l'Etat accompagnera ces projets par tous les leviers à sa disposition (commande publique, réglementation, formations dédiées, ...)



Investir
pour
la France

Un nouveau programme d'investissements d'avenir

Stimuler l'innovation

- ▶ Accélérer l'émergence de projets issus des **pôles de compétitivité**
- ▶ Accompagner **les inventeurs et les créateurs** du pays, y compris dans de nouvelles formes d'innovation
- ▶ Sécuriser et accroître la **valorisation de la propriété intellectuelle** de nos entreprises

Valoriser les réseaux Internet au service d'une nouvelle « ambition numérique »

- ▶ Donner à la France la place qui lui revient sur la carte de l'économie numérique mondiale, **enjeu de croissance économique et de souveraineté**
- ▶ Investir dans les **technologies stratégiques** qui préparent l'Internet de demain
- ▶ Accompagner le **développement des usages**
- ▶ Créer un environnement favorable à la **naissance de champions français du numérique**

Accroître l'excellence en faveur des universités et de la recherche

- ▶ sélectionner les meilleurs projets pour créer quelques nouvelles Initiatives d'Excellence, **campus à rayonnement international**, en intégrant des critères d'éco-conditionnalité quand cela est pertinent
- ▶ permettre l'accès des laboratoires à des **instruments de recherche de haut niveau**
- ▶ investir dans les **technologies clés**

Développer de nouvelles technologies ou de nouveaux équipements de santé

- ▶ Accompagner des projets d'entreprises capables de concevoir, de valider cliniquement, puis d'industrialiser **produits de santé innovants** (biotechnologies, dispositif médical, ...)
- ▶ Lancer un nouvel appel à projets pour des **instituts hospitalo-universitaires**, pôles d'excellence associant une université, un établissement de santé et des établissements de recherche et réunissant, dans un domaine de spécialité donné, des équipes de chercheurs et de médecins français et étrangers pour rendre accessible aux patients les dernières thérapeutiques
- ▶ Mobilisation des **technologies numériques en faveur de la santé**



Accompagner le développement des technologies de pointe, domaines d'excellence avérés de l'industrie française

- Ces technologies garantissent l'excellence des entreprises dans ces domaines et se diffusent ensuite à toute l'industrie. Dans l'industrie aéronautique, fortement exportatrice et créatrice d'emplois, le PIA soutiendra notamment les **développements technologiques** des derniers programmes permettant de **réelles améliorations au plan environnemental** (diminution du poids, réduction significative de la consommation de carburant, réduction des émissions de CO2 ou d'oxydes d'azote, recyclage des matériaux composites...).

Investir pour la jeunesse

- identifier et accompagner les initiatives entrepreneuriales qui **implantent de l'activité dans les quartiers**
- stimuler la réalisation d'**internats de la réussite** dans les territoires pour renforcer les chances de chacun à l'école

Investir dans la formation

- équiper des capacités d'accueil et de **formation en alternance**, notamment dans les métiers recherchés aujourd'hui
- faire émerger des opérations innovantes de **formation** ou de **reconversion de site** portées par des consortiums employeurs/organismes de formation et négociées avec les organisations représentatives dans les entreprises ou les régions concernées en accompagnement des **mutations économiques**

Innover en investissant pour moderniser l'Etat

- sélectionner, sous une forme d'appels à projets, et donner les moyens **d'accélérer** la réalisation des projets ambitieux de **transformation de l'action publique**, pour améliorer la qualité des services publics pour les usagers.



Investir
pour
la France

Maîtrise de la consommation d'énergie

Le lancement du déploiement de Linky par ERDF : la nouvelle génération de compteur électrique

Le compteur « Linky » correspond à une nouvelle génération de compteurs électriques, dits intelligents, et doit à terme remplacer le parc des 35 millions de compteurs actuels.

Linky va favoriser la transition énergétique en rendant possible l'intégration à grande échelle des énergies renouvelables, l'information des consommateurs, la différenciation des tarifs, la maîtrise de l'énergie, une meilleure maîtrise de la pointe, le développement du véhicule électrique et donc le développement de réseaux intelligents (« smart grids »). Il permettra immédiatement la télé-relevé, la facturation sur des index réels, des interventions à distance et des dépannages plus rapides.

Un appel d'offres sera lancé dès cet été pour le déploiement d'ici 2016 par ERDF d'une première phase de 3 millions de compteurs, mettant en œuvre les technologies les plus avancées.

Le déploiement total doit être effectué à l'horizon 2020.

L'enjeu financier global de ce projet est évalué à 5 Md€.

En prenant en compte l'ensemble des opérations nécessaires à la conception et à la fabrication, c'est entre 62 et 80 % du compteur qui sont susceptibles d'être construits en France, avec la création potentielle de 10 000 emplois, dont 5 000 pour la pose. Le groupe EDF entend ainsi développer une véritable filière d'excellence pour l'exportation.

Les outils mobilisés en faveur de la transition énergétique

Le PIA et Linky sont deux dispositifs mobilisés pour la transition énergétique aux côtés d'autres existants (tels que le fonds chaleur, le soutien au développement des énergies renouvelables financés par la contribution au service public de l'électricité – ces deux instruments représentant environ 3 Md€ en 2013 – ou les dispositifs fiscaux en faveur de la rénovation énergétique).

Un financement de l'hôpital enfin durablement sécurisé

La France dispose d'un des meilleurs systèmes de soins au monde, grâce auquel les avancées les plus récentes de la médecine sont mises au service de tous les patients. Il n'est pas question de le laisser périliter. Ces dernières années, les espoirs suscités par deux plans successifs pour la rénovation des hôpitaux ont été déçus.

Les ressources nécessaires, publiques et bancaires, ont été sécurisées pour **un investissement annuel de 4,5Md€ spécifiquement dédié à la modernisation des hôpitaux sur nos territoires.**



Chirurgie non invasive (Strasbourg)



Investir
pour
la France

Économie numérique

Un accès au très haut débit pour tous en 10 ans

(plan annoncé fin février 2013)

- ▶ Le très haut débit : **réduction par 10 du temps de téléchargement**, multiplication par 10 des hauts débits actuels
- ▶ Partenariat Etat – Collectivités Locales – Opérateurs : au total, **20Md€ d'effort d'investissement**
- ▶ Des rôles clarifiés : 57% de la population couverte par les opérateurs d'ici 2020 ; le reste de la population par les collectivités locales
- ▶ Etat subventionne à hauteur de 3Md€ les territoires les moins denses avec un soutien renforcé pour les territoires qui se regroupent autour d'un projet commun

Un exemple : le réseau THD Auvergne, décidé le 1^{er} juillet 2013. Projet régional (4 départements impliqués), bénéficiant de 57M€ du PIA pour environ 100 000 prises haut débit et 45000 prises bénéficiant de montée en débit ou d'accès satellite.

Investir pour l'avenir des quartiers : un nouveau programme de renouvellement urbain



Investir
pour
la France

Le programme national de rénovation urbaine a démontré sa capacité à requalifier de nombreux quartiers et à améliorer en profondeur le cadre de vie des habitants. Pour poursuivre la dynamique créée, une nouvelle génération d'opérations sera engagée et permettra d'aller plus loin :

- ▶ Les interventions sur les quartiers s'intégreront dans de véritables projets de territoire, qui articuleront la vision urbaine avec la cohésion sociale, le développement économique ou encore les mobilités. Ce nouveau programme permettra ainsi de refaire la ville en même temps que de révéler tout le potentiel des quartiers.
- ▶ Pour la plus grande efficacité des actions conduites, le programme sera recentré sur les territoires où les enjeux sont les plus importants, sur la base de critères objectifs.
- ▶ Les nouvelles modalités d'intervention de l'ANRU seront également définies pour améliorer encore la qualité et l'opérationnalité des projets locaux.

L'investissement national pour ce nouveau programme s'élèvera à 5 milliards d'euros et donnera lieu localement à d'importants investissements publics et privés, avec un effet levier significatif.



Investir
pour
la France

Quelques exemples concrets de réalisations du PIA

Exemples de réalisations du PIA

Recyclage – TREC :

Projet de recyclage et de transformation de pneus usagés, pour en faire des matières premières destinées à la production de caoutchouc synthétique. Ce projet porté par Michelin et une petite PME (SD Tech) vise à diversifier, par le recyclage, les modes de synthèse du butadiène (composant important des pneumatiques) dont le prix augmente rapidement actuellement.

Transport du futur - Hybrid Air

Développement d'une technologie de rupture, visant à créer un véhicule respectueux de l'environnement. Pour cela, PSA Peugeot Citroën a développé une technologie inédite hybride essence et air comprimé appelée Hybrid Air, étape clé vers la voiture 2l/100 km. L'élément innovant réside dans l'adaptabilité du moteur à la conduite de chacun. Le moteur se règle de manière autonome sur un des trois modes de conduite possible : zéro émission, thermique essence ou mixte.

Énergies marines renouvelables

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour accroître le développement de quatre technologies qui se trouvent aujourd'hui au stade de la démonstration :

- ▶ l'énergie hydrolienne marine issue des courants marins,
- ▶ l'éolien flottant qui peut exploiter l'énergie du vent à des distances éloignées des côtes,
- ▶ l'énergie houlomotrice issue de l'énergie des vagues,
- ▶ l'énergie thermique des mers, due aux différences de température entre les eaux de surface et les eaux profondes.

Il s'agit de disposer des technologies permettant une utilisation des énergies marines renouvelables à échelle industrielle qui soit économiquement viable. L'appel à manifestations d'intérêt lancé en mai 2013 sera clôt le 31 octobre 2013.

Eco-cités – Grenoble

Accompagnement par le PIA du projet d'aménagement urbain durable et cohérent de la Ville de Grenoble : construction d'îlots démonstrateurs à énergie positive, éclairage public actif à basse consommation énergétique et faible pollution lumineuse, mise en œuvre d'un réseau mutualisé d'eau tiède, réalisation d'une chaufferie biomasse intégrée en zone urbaine, couverture solaire amorphe photovoltaïque en toiture du Synchrotron, mise en place d'une carte multimodale à l'usage des habitants et travailleurs de la Presqu'île (stationnement mutualisé résidents/actifs, transports collectifs, locations, de vélos, autopartage et covoiturage), etc.

Transport – Navires du futur

Le projet Windkeeper est axé sur le segment des navires dédiés à plein temps à la maintenance et à l'entretien des fermes éoliennes offshore. L'objectif du projet est ainsi de concevoir un navire pour 2017, économe, éco-conçu, et permettant en toute sécurité d'augmenter significativement le nombre de journées de travail en mer (plus de 300 jours par an), afin d'être prêt pour le début de l'exploitation des premiers parcs éoliens offshore français.

Santé - Projet issu d'un pôle de compétitivité - IMODI

Le projet vise à adopter une même méthodologie sur huit pathologies liées au cancer (prostate, sein, ovaire, foie, pancréas, poumon, lymphome, myélome) afin de contribuer à une meilleure sélection de candidats médicaments (médicaments en phase de test).

Agro-ressources – Improve

Le projet vise à créer une plate-forme de valorisation des protéines végétales, porté par l'entreprise Tereos Syral. Les protéines d'origine végétale constituent une alternative aux protéines animales dont la production nécessite en moyenne huit fois plus d'énergie fossile. Les cultures agricoles européennes qui représentent un gisement de quelques 28 millions de tonnes de protéines sont, cependant, pour leur grande majorité, faiblement valorisées. Il s'agit de concevoir et de diffuser des produits toujours plus respectueux de l'environnement et de la santé sur de nouveaux marchés dans les domaines de l'alimentation humaine et animale, des biomatériaux, des cosmétiques et de la chimie.

Santé et numérique - Icare

Le projet IC@RE a pour objectif de réaliser un pilote industriel pour évaluer à grande échelle sur un territoire défini les impacts médicosociaux, économiques et organisationnels de nouvelles solutions domotiques et des services liés aux nouveaux moyens de communication pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Réconversion du site de Lacq

Le projet industriel de reconversion du champ de gaz suite à la fin de l'exploitation par Total prévue en 2013 permettra d'utiliser le gaz résiduel pour produire de la vapeur et de l'électricité aux plateformes industrielles et fourniture d'ARKEMA en soufre.



Investir
pour
la France

Quelques exemples concrets de réalisations du PIA

Exemples de projets numériques du PIA

Technologies

- Développer les objets intelligents et connectés de demain (réseaux électriques intelligents, logiciel embarqué).
- Utiliser le calcul intensif à des fins de simulation (« Crash tests » virtuels, simulation de risques environnementaux, conception de nouveaux médicaments par analyse génomique).
- Analyser les grandes masses de données (« Big data ») : Optimisation des flux de transport ou d'énergie ; marketing innovant par l'analyse des données de consommation ; optimisation des chaînes de production des usines.

Usages

- E-éducation : Investir dans la diffusion de ressources numériques pédagogiques.
- E-Santé : Investir dans les technologies, services et usages qui permettront d'adapter les lieux de vie aux difficultés des personnes en perte d'autonomie ou souffrant de maladies chroniques, ou d'apporter du confort et des facilités à des personnes fragile ou dépendantes : automate et domotique, mobilité, prévention/détection des chutes, télésanté

Les Quartiers numériques.

- L'Etat, s'appuyant sur l'action des collectivités, souhaite stimuler la mise en réseau et la concentration d'acteurs et d'entreprises du monde numérique dans quelques « Quartiers numériques » de référence. Il souhaite également se doter d'une vitrine à l'international pour renforcer l'attractivité de la France. L'enjeu est de créer un environnement d'excellence et d'accompagner les startups du numérique à fort potentiel pour en faire des champions mondiaux.

Exemples de technologies de pointe dans l'aéronautique et la défense

- systèmes embarqués des avions de demain
- propulsion électrique des satellites
- futurs hélicoptères
- évolution du lanceur Ariane
- simulation et modélisation numériques avancées
- cryptage des communications



Le Gouvernement fait le choix de l'investissement, en cohérence avec sa stratégie de politique économique

Le redressement du pays et la préparation de l'avenir sont fondés sur :

- ▮ le rétablissement des finances publiques ;
- ▮ la modernisation de nos dispositifs de formation ;
- ▮ le renforcement de la compétitivité des entreprises ;
- ▮ l'engagement de la transition écologique.

Ces quatre axes participent du même projet : nos efforts d'économies ne se font pas au détriment de l'investissement ; le sérieux budgétaire donne au contraire la crédibilité nécessaire pour investir.

L'investissement repose sur des choix clairs et des priorités affirmées, inscrites dans la durée : transition écologique et énergétique, mobilité, industrie de demain & innovation, numérique, universités et recherche, santé, excellence technologique de l'industrie aéronautique et de défense.

S'agissant notamment des infrastructures, l'investissement s'inscrit dans une logique de partenariat, mobilisant des fonds publics et privés, associant l'État, les collectivités, les entreprises, l'Union européenne. Il donne la priorité à la consolidation et la transformation du patrimoine existant, qui ont été trop souvent négligées, tout en maintenant la possibilité d'engager de nouveaux projets.

S'agissant de la nouvelle enveloppe du programme d'investissements d'avenir, des principes clés sont les garants de cet investissement responsable :

- ▮ des procédures de sélection strictes, via des appels à projets, pour assurer la qualité des projets retenus ;
- ▮ des modalités d'intervention reposant prioritairement sur des prêts et des dotations en capital, de préférence à des subventions, car un véritable retour sur investissement est attendu.
- ▮ la prise en compte des enjeux écologiques et de développement durable dans la sélection des projets.

En cohérence avec l'effort sans précédent de redressement des comptes publics actuellement engagé, les dépenses liées à cette nouvelle enveloppe monteront en puissance progressivement et prendront le relais du programme d'investissements d'avenir actuel (PIA 1), dont les dépenses devraient décroître à partir de 2016.

Cet échelonnement permettra de respecter la stratégie de financement de l'État. Les recettes issues des cessions de participations de l'État contribueront par ailleurs au financement du programme d'investissements mis en œuvre, grâce à une gestion active et responsable du patrimoine de l'État.